

Budget Primitif 2018

■ Session du 19 décembre 2017

■ Avis présenté par M. Jean-Claude Bachelot, Rapporteur général du Budget, au nom de la Commission « Finances, Prospective, Europe, Interrégionalité »

Entendues les interventions de M. Marc de JACQUELOT (CFTC), Mme Florence LACAZE (CRAJEP), MM. Bernard JONCOUR (CFE – CGC), Joseph MOREAU (CCIR), Yvic KERGROAC'H (CGT), Mme Régine BRUNY (FNE), MM. Didier HUDE (FSU), Philippe AUDIC (personnalité qualifiée), Mmes Claudine SPIOTTI (personnalité qualifiée), Fabienne LABRETTE MENAGER (USH), M. Joseph ROCHER (CFDT), Jean-Christophe GAVALLET (FNE), Jean-Louis LARDEUX (Chambre d'agriculture), Daniel LAIDIN (Chambres de métiers), Daniel BELLANGER (MEDEF), Jacques CHAILLOT (URADEL), Jacques GUILLAUME (UNSA),

Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération Interrégionale, affaires européennes et coopération internationale »,

82 votants. Adopté par 80 voix pour, 2 abstentions, 0 contre.

1. Le contexte

Suite à la reprise économique constatée dès 2016, la dynamique actuelle est plus marquée en Pays de la Loire qu'au niveau national.

Il est constaté la progression du PIB, la réduction du chômage sur les derniers mois, l'augmentation de l'emploi salarié et du nombre d'apprentis ainsi que l'augmentation des créations d'entreprises et des réductions de leurs défaillances.

Toutefois cette dynamique est à nuancer selon les secteurs d'activités et les territoires.

Cette dynamique s'accompagne de tensions sur les recrutements des salariés et des apprentis.

En Pays de la Loire, la dynamique démographique est un véritable défi que la Région doit relever à court terme pour répondre aux besoins nouveaux dans les domaines de l'éducation, l'enseignement supérieur et les transports : 11 000 lycéens nouveaux d'ici 2024, 20 000 étudiants supplémentaires d'ici 2020.

La Région devra aussi intégrer d'autres besoins pour l'ensemble de la population : santé, vieillissement de la population, logement, accès aux services publics,...

L'Etat développe de nouvelles relations financières avec les Collectivités locales basées sur la réduction de ses dotations. Pour les Régions la fraction régionale de TVA se substitue à la dotation globale de fonctionnement.

Le Contrat de confiance avec l'Etat engage les collectivités à réduire leurs dépenses.

Pour les Pays de la Loire, le BP 2018 propose l'adoption de trois politiques structurantes régionales : la Stratégie d'investissement dans les lycées 2018-2024 (SIL), la stratégie régionale pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (SREFOP) et la convention TER entre la Région et la SNCF pour 2018-2023.

La Région fixe trois défis à son budget primitif 2018 : accompagner la reprise économique, relever le défi démographique, innover et renforcer l'efficacité et la proximité du service public régional.

Dans le cadre de la certification des comptes de la Région par la Chambre Régionale des Comptes, elle actualise son règlement budgétaire et financier.

Le Budget Primitif est l'acte politique annuel majeur qui définit la politique régionale et ses priorités. Ce document budgétaire fixe les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de ces priorités.

2. Les ressources inscrites au budget régional

| (en M€) | BP 2017 | BP 2018 | Evolution en volume | Evolution % |
|--|-----------------|-----------------|---------------------|-------------|
| Recettes de fonctionnement | 1 303,1 | 1 327,9 | 24,8 | 1,9 |
| Concours financiers de l'Etat | 223,3 | 36,2 | -187,1 | -83,8 |
| Fiscalité | 969,0 | 1 211,8 | 242,8 | 25,1 |
| Les recettes liées aux politiques régionales | 81,7 | 77,8 | -3,9 | -4,8 |
| Opérations financières | 1,5 | 1,8 | 0,3 | 20,0 |
| FCTVA | 0,1 | 0,2 | 0,1 | 100,0 |
| Compensation développement économique | 27,4 | 0 | - 27,4 | |
| Recettes d'investissement | 233,2 | 240,5 | 7,3 | 3,1 |
| Concours financiers de l'Etat | 23,1 | 23,1 | 0,0 | 0,1 |
| Fiscalité | 39,9 | 42,0 | 2,1 | 5,3 |
| Les recettes liées aux politiques régionales | 154,7 | 157,6 | 2,9 | 1,9 |
| Opérations financières | 0,5 | 0,7 | 0,2 | 40,0 |
| FCTVA | 15,0 | 17,0 | 2,0 | 13,3 |
| Total des recettes | 1 536,30 | 1 568,31 | 32 | 2,1 |

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 328M€ soit en augmentation d'environ 2%. Alors que la prévision totale pour 2017 (BP +BS +DM2) est de 1 365M€.

Le BP 2018 est marqué par la modification structurelle des recettes avec la substitution de recettes fiscales aux concours de l'Etat. L'attribution de la fraction de part régionale de la TVA poursuit ce mouvement initié avec l'augmentation de la part de CVAE dans les budgets régionaux dans le cadre des modalités de financement des nouvelles compétences de la Loi NOTRe.

La compensation de développement économique perçue en 2017 pour la reprise de la compétence du développement économique n'est pas pérennisée dans le cadre du Contrat de confiance avec le Gouvernement qui reste, encore, en cours de négociation.

Le tableau ci-dessous montre cette évolution : suppression de la DGF, création de la fraction régionale de TVA, augmentation de la CVAE et des ressources liées à l'apprentissage.

La carte grise pour laquelle la Région fixe le taux est aussi en augmentation.

| (en M€) | BP 2017 | BP 2018 | Evolution en volume | Evolution % |
|---|--------------|----------------|---------------------|--------------|
| Fonctionnement | | | | |
| Concours financiers de l'Etat | 223,3 | 36,2 | -187,1 | -83,8 |
| dont DGF forfaitaire | 185,4 | | | |
| dont DCRTP | 12,4 | 11,5 | -0,9 | -7,3 |
| dont DGD | 18,6 | 19,0 | 0,4 | 2,2 |
| dont Allocations compensatrices de fiscalité | 6,9 | 5,7 | -1,2 | -17,4 |
| Fiscalité | 969 | 1 211,8 | 242,9 | 25,1 |
| dont CVAE | 429,4 | 458,1 | 28,7 | 6,7 |
| dont IFER Ferroviaire | 12 | 12,1 | 0,1 | 0,8 |
| dont IFER Télécommunications | 21,7 | 21,7 | 0,0 | 0,0 |
| dont FNGIR | 15,9 | 15,9 | 0,0 | 0,0 |
| <i>dont taxe sur les cartes grises</i> | <i>127,8</i> | <i>134,0</i> | <i>6,2</i> | 4,9 |
| dont TICPE | 192 | 195,2 | 3,2 | 1,7 |
| TVA | | 190,0 | 190 | |
| Ressources régionales de la formation professionnelle | 43,45 | 44,7 | 1,3 | 2,9 |
| Compensation primes employeurs apprentis | 20,7 | 23,1 | 2,4 | 11,6 |
| Ressources régionales de l'apprentissage | 106 | 117,0 | 11,0 | 10,4 |
| Investissement | | | | |
| Concours financiers de l'Etat | 23,1 | 23,1 | | |
| dont DRES | 23,1 | 23,1 | | |
| Fiscalité | 39,9 | 42,0 | 2,1 | 5,3 |
| dont TICPE | 39,9 | 42 | 2,1 | 5,3 |

Les produits de ces recettes transférées sont liés à l'activité économique régionale. Ce dynamisme permet de compenser la diminution des dotations classiques de l'Etat et d'envisager une évolution positive des recettes de fonctionnement

Le dynamisme constaté fin 2016 et confirmé en 2017 devrait permettre d'espérer une augmentation des recettes en 2018 qui se vérifiera aux prochains CA 2017 et 2018.

Cependant, si ce dynamisme est à noter, il ne s'agit pas d'une autonomie fiscale confiée aux Régions mais d'une réforme de la nature des recettes en provenance de l'Etat.

La Région a comme seul pouvoir fiscal propre de fixer le taux des cartes grises et la TICPE.

3. Les dépenses prévues pour mettre en œuvre les politiques publiques régionales

3.1. Les Autorisations de Programme (AP) et d'Engagement (AE)

| | AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET D'ENGAGEMENT par commissions (en M€) | | | |
|---|--|--------------|---------------|---------------|
| | BP 2017 | | BP 2018 | |
| | AP | AE | AP | AE |
| Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie | 79,7 | 22 | 39,9 | 5,98 |
| Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche | 142,5 | 31,9 | 95,1 | 33,34 |
| Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion | 44,5 | 307,6 | 18,84 | 349,7 |
| Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme | 62 | 82,4 | 93,64 | 88,53 |
| Transports, mobilité, infrastructures | 93 | 155,1 | 93,26 | 161 |
| Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement | 108,4 | 8 | 126,67 | 7,81 |
| Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités | 24,1 | 31,1 | 21,5 | 28,88 |
| Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer | 28 | 5,1 | 24,15 | 4,25 |
| Total | 582,2 | 643,2 | 513,06 | 679,49 |

Les AP diminuent de 69 M€ et les AE augmentent de 36 M€.

Cette réduction des AP confirme-t-elle la volonté politique de la Région de réduire le volume des investissements ?

Les engagements pluriannuels intègrent la programmation des Fonds Européens.

3.2. Les crédits de paiement annuels

| | BP 2017 | | BP 2018 | |
|---|----------------|----------------|----------------|----------------|
| | Investissement | Fonctionnement | Investissement | Fonctionnement |
| | (en M€) | | (en M€) | |
| Finances, ressources humaines, affaires générales, coopérations interrégionales, affaires européennes communication et démocratie intègre le remboursement du capital de la dette | 126,4 | 246,4 | 179,8 | 288,7 |
| Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche | 127,8 | 28,2 | 116 | 30,7 |
| Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion | 20,9 | 325,3 | 21,3 | 294,4 |
| Education et lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme | 93,7 | 80,5 | 109,2 | 84,8 |
| Transports, mobilité, infrastructures | 90 | 334,4 | 95,2 | 362,5 |
| Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement | 86,1 | 7,9 | 82,6 | 8,6 |
| Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités | 17 | 29,2 | 19,2 | 30 |
| Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer | 137,5 | 4,1 | 106,5 | 3,9 |
| Total | 699,4 | 1 056 | 729,8 | 1 103,6 |

Le niveau d'investissement de 179,8 M€ de la commission Finances pour 2017 intègre 133 M€ au titre du capital de la dette.

Les crédits de paiement en investissement augmentent de 30M€.

Les crédits de paiement en fonctionnement augmentent de 48M€.

Le budget global s'élève à 1 833.4 M€ dont 133M€ en investissement au titre des Fonds Européens.

3.3. Les dépenses d'investissement

| Prévisions BP | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|--------------------------------|-------|------|------|------|------|
| Dépenses d'investissement brut | 601.5 | 557 | 557 | 593 | 597 |

| Total réalisé (CA) | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------------------------|------|------|------|
| Dépenses d'investissement brut | 571 | 597 | 553 |

Les dépenses d'investissement restent à un niveau élevé.

3.4. Les dépenses de fonctionnement

| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|----------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Total des dépenses | 786 | 819 | 815 | 1 056 | 1 104 |
| Dont dépenses de personnel | 136.5 | 143.1 | 143.2 | 148.2 | 161 |
| Dont intérêts financiers | 38 | 40 | 35 | 35 | 39 |

| | 2017 | 2018 | Evolution en volume | Evolution en % |
|--------------------------------------|-------|-------|---------------------|----------------|
| Total des dépenses de fonctionnement | 1 056 | 1 104 | 48 | 4,55 % |
| Dont dépenses de personnel | 148,2 | 161 | 13 | 8,64% |
| Dont intérêts financiers | 35 | 39 | 4 | 11,43% |

Les dépenses de fonctionnement représentent 60,2 % du budget global et elles augmentent de 4.55% par rapport à 2017.

Les dépenses de personnel représentent 8,8% du budget global et elles augmentent de 8.4% par rapport à 2017.

Elles sont parmi les plus faibles de France métropolitaine en euros par habitant (36 euros) mais leur part dans la masse budgétaire est en progression.

Cette augmentation de 8.64% en 2018 s'explique par :

- La prise en compte administrative en année pleine du transfert effectif des agents chargés de la mise en œuvre des transferts de compétence de la Loi NOTRe. Pour les transports, ces dépenses étaient, en 2017, intégrées aux dépenses de politiques publiques.
- Le recrutement de 70 agents dans les lycées,
- Le renforcement des effectifs dédiés aux Fonds européens,
- L'application de mesures nationales du statut de la fonction publique.

Comparaison des évolutions des recettes et dépenses de fonctionnement

| | 2017 | 2018 | Evolution en volume |
|----------------------------|-------|-------|---------------------|
| Recettes de fonctionnement | 1 303 | 1 328 | 25 |
| Dépenses de fonctionnement | 1 056 | 1 104 | 48 |

Les dépenses de fonctionnement augmentent de 48M€ alors que les recettes de fonctionnement augmentent de 25 M€ soit un écart de 23M€ ce qui réduit la capacité d'épargne brute.

4. L'analyse financière

4.1. L'épargne brute

L'épargne brute prévue à ce BP (recettes moins dépenses de la section de fonctionnement) est de 224,3 M€.

Prévisions budgétaires :

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------------------------|------|------|------|------|------|--------------|
| Epargne brute prévisionnelle BP | 271 | 254 | 218 | 236 | 247 | 224,3 |

Réalisations :

| | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017* |
|---------------------------|------|------|------|------|-------|
| Epargne brute réalisée CA | 308 | 272 | 266 | 283 | 245.7 |

*Pour 2017, elle est calculée à partir du total voté (BP +BS+DM2) cf. avis DM2 du CESER.

L'épargne brute prévisionnelle est en diminution et en deçà de la cible de 250M€ en moyenne sur le mandat prévue par la stratégie financière.

4.2. L'équilibre budgétaire

Le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 730 M€ décomposée en 597 M€ de dépenses d'investissement et 133 M€ de remboursement du capital de la dette.

Le financement est assuré par les recettes d'investissement pour 240,5 M€. Il reste 489,5 M€ à financer.

Compte tenu de l'épargne brute de 224,3 M€, le besoin d'emprunt s'élève à 265,2M€.

Ce besoin d'emprunt est prévisionnel.

L'appel à emprunt réel s'effectue en fonction :

- de la réalisation effective des investissements,
- des résultats 2017 qui seront constatés au CA,
- du niveau réel de l'épargne brute,
- des recettes d'investissement réellement encaissées.

L'emprunt réel est souvent inférieur à l'emprunt d'équilibre.

Le tableau ci-dessous présente l'équilibre budgétaire:

| Fonctionnement | en M€ | Investissement | en M€ |
|----------------------------|--------------|---------------------------|--------------|
| Recettes de fonctionnement | + 1 327,9 | Dépenses d'investissement | + 597 |
| Dépenses de fonctionnement | - 1 103,6 | Capital de la dette | + 133 |
| | | Recettes d'investissement | - 240,5 |
| | | Epargne brute | - 224,3 |
| Epargne brute | = 224,3 | Emprunt d'équilibre | =265.2 |



Le besoin d'emprunt d'équilibre s'élève à 265M€ contre 219 M€ en 2017.

4.3. Gestion de la dette

| | CA 2014 | CA 2015 | CA 2016 | 2017 | 2018 |
|----------------------|---------|---------|---------|--------|---------|
| Stock de la dette | 1 272 | 1 436 | 1 566 | 1 638* | 1 770** |
| Capital de la dette | 82 | 141 | 90 | 107 | 133 |
| Intérêts de la dette | 25 | 28 | 29 | 35 | 39 |

*Le premier calcul du stock de la dette est réalisé à partir des données prévisionnelles budgétaires indiquées à la DM2 2017.

**Ce second calcul est réalisé à partir des données prévisionnelles budgétaires du BP 2018

Le remboursement du capital de la dette pour 2018 comprend le remboursement in fine de l'emprunt obligataire de 2012 pour un montant de 86.9M€.

5. Bilan annuels des satellites de la Région.

Suite aux différentes demandes du CESER, le Directeur général de l'Agence régionale «Pays de la Loire Territoires d'innovation» a présenté le rapport d'activité 2016 et sa nouvelle organisation le 28 novembre dernier.

Cependant l'agence étant «le bras armé » de la Région notamment dans le domaine du développement économique, de l'innovation et du tourisme depuis la Loi NOTRe, le CESER rappelle qu'il souhaite obtenir les prévisions budgétaires des moyens dévolus par la Région pour la mise en œuvre de cette compétence déléguée et, ce, à chaque étape budgétaire.

6. Règlement budgétaire et financier

Ce règlement a vocation à fixer les règles de gestion applicables en matière budgétaire et comptable. C'est un document technique composé de trois parties : les règles de gestion budgétaire et comptable, la comptabilité patrimoniale, les règles d'attribution des aides régionales.

La partie sur la gestion de la pluriannualité présente le cycle de vie des AP et AE. Le CESER souhaite plus d'éléments dans les documents budgétaires sur, d'une part, la constitution des AP/AE et, d'autre part, sur l'échéancier prévisionnel de réalisation de ces engagements pluriannuels pour le mandat et pour la période au-delà de la mandature.

L'information sur le stock d'AP et d'AE votées et affectées permet de mesurer la réalité de la programmation pluriannuelle tout comme l'échéancier prévisionnel des restes à payer par années, dans la mandature et au-delà de la mandature, permet de mesurer les financements de ces engagements pluriannuels.

7. Les observations sur les politiques publiques

7.1. Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

En premier lieu, les rapports du BP 2018 en matière de développement économique ont été présentés comme s'inscrivant dans la trajectoire pluriannuelle fixée par le Conseil régional pour diminuer l'endettement de la collectivité. Pour ce BP 2018, les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement ont été calibrées au plus juste en fonction des taux d'exécution de 2017. Les niveaux d'affectation étaient très variables selon les années, notamment en investissement où ils dépassaient rarement les 70 % des montants. Le niveau d'exécution en CP était élevé en fonctionnement mais nettement moindre en investissement. Au BP 2018, la Région souhaite limiter des effets d'annonce sur des autorisations de programme aux montants importants sans inscription correspondante en crédits de paiement.

Les évolutions des dispositifs et projets soutenus par la Région rendent souvent difficile la compréhension de ce qui relève :

- du recalibrage des AP/AE en fonction de l'affectation attendue ;
- de choix politiques destinés à réduire la voilure de l'investissement régional ;
- de délégation de dispositifs au sein de l'Agence régionale pour maximiser l'effet levier en favorisant les co-financements.

En second lieu, la reprise économique se traduit concrètement dans le budget régional en matière de développement économique. Par exemple, le Pays de la Loire redéploiement (ex-P2RI) destiné aux entreprises en difficultés a été nettement moins sollicité en 2017 et cette moindre sollicitation devrait se poursuivre en 2018.

Soutien à l'investissement, à la croissance et à l'emploi

Ce programme inclut le dispositif Pays de la Loire Artisanat-Commerce, le fonds régional de garantie, les prêts directs et certaines subventions directes aux entreprises. Les AP inscrites au BP 2018 sont de 23,1 M€ (28,8 M€ au BP 2017).

Cette diminution des AP inscrites s'explique notamment par le fait qu'il n'est pas nécessaire pour ce début d'année 2018 d'abonder le dispositif géré avec BpiFrance car il est déjà suffisamment doté. Le Fonds régional de garantie n'est pas à abonder également car il fonctionne avec la dotation actuelle qui répond aux besoins exprimés par les entreprises. Concernant les prêts aux entreprises, Pays de la Loire Redéploiement ne nécessite pas d'être abondé et le volume d'AP 2018 est déterminé par rapport aux engagements de 2017 en raison d'une moindre demande.

La Région étudie la faisabilité d'un fonds de fonds : il s'agit d'une forme de fonds d'investissement dont l'objet est d'investir dans des fonds « sous-jacents » qui eux-mêmes investissent dans des entreprises. Dans un premier temps, l'objectif est de regrouper les participations de la Région dans des fonds d'investissement, puis éventuellement de porter de nouveaux outils de types prêts, garanties, en fonction des besoins identifiés et non

couverts. Ce fonds de fonds doit permettre de renforcer la lisibilité de la stratégie de la Région en massifiant ces investissements, faire effet levier sur des ressources financières complémentaires, notamment européennes, et optimiser la gestion de cette politique publique. Cette mise en place sera accompagnée juridiquement pour assurer la légalité du montage car ce type de fonds n'a à ce jour jamais été créé par une Région. La Banque Européenne d'Investissement (BEI) s'est dite prête à abonder ce fonds de fonds.

La Région prévoit par ailleurs d'entrer dans les SEM départementales à hauteur d'1 M€, dans la poursuite de l'application de la Loi NOTRe.

De même la Région a prévu de financer des projets immobiliers structurants en co-financement avec des EPCI.

Internationalisation des entreprises

Certains dispositifs régionaux sont destinés à financer l'accompagnement du petit export et financer le recrutement des assistants exports.

Appui à la performance – Aide au conseil

Le Fonds Pays de la Loire Conseil (qui regroupe les anciens FRAC) est diminué de 500 000 euros en autorisation de programme pour se mettre au niveau des demandes de 2017.

Le parcours DINAMIC ENTREPRISES est suffisamment doté et ne nécessite pas de l'abonder au BP 2018 (2,6 M€ d'AP en 2017, 1,7 M€ d'AP en 2018). Par contre, il sera nécessaire de le ré-abonder au BP 2019 pour être en capacité de répondre aux demandes.

Ce programme incluait auparavant Pays de la Loire Accélérateur, qui est redéployé en section de fonctionnement (rapport 516 sur l'animation économique) et diminue également les AP de ce programme 510.

Les crédits de paiement d'investissement restent élevés (+13% en 2018 par rapport au BP 2017) pour solder les restes à payer.

Soutien à la création et à la transmission d'entreprises

Les AP sont en diminution de -6% au BP 2018 par rapport à 2017 en raison d'un moindre besoin d'abondement des prêts d'honneurs en 2018 après analyse des besoins estimés.

Ce programme inclut la prime à la création pour les entreprises qui expriment un fort besoin en fonds de roulement.

Les CP d'investissement sont en croissance de 10 % en raison des restes à payer. Les CP de fonctionnement sont en croissance de 15 %.

Economie résidentielle

Le fonds nouvellement créé Pays de la Loire Artisanat-Commerce afin de moderniser les outils de travail, dans des zones en situation de fragilité commerciale (en 2017, 11 entreprises aidées pour un montant de 224 259 euros) devrait monter en puissance en 2018.

Animation économique

Selon les commentaires indiqués en séance, la Région augmente les budgets de l'Agence régionale afin de soutenir le plan d'actions pour l'année 2018.

La Région souhaite également que le Centre industriel de réalité virtuelle (CIRV) de Saint-Nazaire soit plus ouvert aux PME régionales.

Appui aux filières, croissance bleue et croissance numérique

La Région poursuit le dialogue de gestion avec les pôles de compétitivité et les technopoles afin de maximiser l'effet levier sur le tissu économique.

Soutien à l'innovation

Les AP inscrites au BP 2017 étaient de 40,5 M€ et seront de 14,8 M€ au BP 2018 : cette baisse apparente est notamment liée à la délégation de dispositifs auprès de l'Agence régionale et d'autres structures pour maximiser l'effet levier en favorisant les co-financements.

Rayonnement à l'international

Les budgets de ce programme sont maintenus pour accentuer l'action régionale en lien avec les trois envoyés spéciaux à l'étranger.

Il est important qu'un suivi et un bilan annuel soit communiqué au CESER au sujet des projets et des missions à l'international, comme annoncé.

Programmes de recherche régionaux et interrégionaux

Sans avoir le détail budgétaire des diminutions des AE de ce programme, il est difficile d'expliquer la baisse des AE de 2,8 M€ au BP 2017 à 1,6 M€ au BP 2018 et la baisse des CP de fonctionnement de 2,4 M€ au BP 2017 à 1,4 M€ au BP 2018.

Soutien aux transitions

Le budget concernant les dispositifs de soutien à l'ESS est sensiblement identique (1,1 M€ d'AP au BP 2018 contre 1,2 M€ au BP 2017) : il s'agit du soutien aux Pôles Territoriaux de Coopération Economique, du soutien aux actions collectives de l'ESS et du soutien à l'Union régionale des SCOP de l'Ouest.

Les crédits de paiement d'investissement inscrits au BP 2018 s'élèvent à 943 000 euros (contre 994 000 euros au BP 2017). Les CP de fonctionnement étaient de 372 000 euros au BP 2017 ; 626 000 euros sont inscrits au BP 2018.

Concernant la transition numérique : la Région souhaite accompagner la numérisation des TPE et des PME, notamment par le soutien aux entreprises via Pays de la Loire Conseil et elle poursuit son soutien aux actions collectives portées par les organismes publics ou privés qui ont pour but de sensibiliser ou d'accompagner plusieurs entreprises dans la mise en œuvre

d'une stratégie de numérisation. Enfin, la Région soutient le projet de la CCIR sur le "Parcours d'accompagnement à la révolution numérique des entreprises" et le projet CPME : "PACT' Numérique" par la mise en place d'ateliers de niveaux différents sur le territoire ligérien pour sensibiliser et développer l'acculturation au numérique.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises est considéré comme un levier de performance et soutenue par la Région notamment via le Dispositif Pays de la Loire Conseil, le Fonds Pays de la Loire RSE et la plateforme RSE.

Grand Port Maritime de Nantes – Saint-Nazaire

Les AP inscrites sont de 2,2 M€ au BP 2018 (4,3 M€ au BP 2017) et s'expliquent par le lancement en 2017 des investissements importants pour le port : les besoins en 2018 ne sont pas aussi conséquents.

L'enjeu en 2018 reste la redéfinition de la gouvernance du port en concertation avec l'Etat, les collectivités locales et les acteurs économiques locaux.

7.2. Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer

Concernant les évolutions du budget pour l'aquaculture, 800 000 euros sont inscrits au BP 2018 (1,5 M€ au BP 2017) en raison de la fin du plan d'urgence pour la filière.

La mise à jour des retards de versement du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE) et des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) des filières végétales et animales devrait être réalisée d'ici juin 2018.

Les acteurs travaillent sur la clause de revoyure concernant le Fonds FEADER pour la période 2014-2020. En 2018, le budget de l'agriculture biologique n'est pas inscrit en raison des incertitudes liées aux prochaines décisions de l'Etat sur les financements destinés à cette agriculture.

7.3. Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion

Le budget dédié à l'Apprentissage, la Formation est en baisse, passant de 346,3 M€ à 315,6M€ en crédits de paiement; cette baisse est due essentiellement à la fin du Plan 500 000 formations, en tenant compte des restes à payer qui s'élèvent à 3M€, et aussi au désengagement de Pôle Emploi pour la rémunération des stagiaires.

Apprentissage

On observe que pour le BP 2018, les crédits de paiements concernant l'Apprentissage sont en augmentation de 1,5M€ sur le fonctionnement, et à égalité sur l'investissement avec 18 M€. Le Plan de Relance de l'Apprentissage, bâti avec les contributions des acteurs de la Région, a eu des effets positifs sur la progression du nombre d'apprentis : de 2016 à 2017, la hausse est de 6%, après une hausse de 4,5% l'année précédente. Cette moyenne couvre des écarts selon les territoires, de 5% en Sarthe à 11,7% en Vendée.

Le taux d'occupation de 74 % peut encore être amélioré, et on constate des différences importantes selon les secteurs dont certains peinent à trouver des apprentis. On peut citer le secteur de l'agroalimentaire dont l'image mérite d'être revalorisée. Par ailleurs, un rééquilibrage s'opère, avec une progression des niveaux 1 et 2.

Des outils du Plan de relance montent en puissance : Apprentibus, qui commence dès le mois de février 2018 après une préparation méticuleuse, et doit permettre une information généralisée à tous les publics et valorisante pour l'Apprentissage, le Portail qui permet de simuler les aides, et les Ambassadeurs. Ces dispositifs devront être évalués année après année.

Formation professionnelle

Les crédits de paiements, liés aux formations sanitaires et sociales sont en augmentation de 370 000 euros sur l'investissement. On note une baisse de 32,6M€ sur le fonctionnement essentiellement due à la fin du Plan 500 000.

Le passage de l'ancien système de formation au nouveau : PREPA, VISA, ACCES rend la comparaison un peu malaisée. Il reste 9M€ de crédits de paiement sur les anciens programmes.

Contrairement aux interrogations du CESER, on observe des résultats intéressants sur les formations courtes, dans les dispositifs travaillés avec l'entreprise, surtout ceux qui sont associés à une promesse d'embauche. 71 % des apprenants sont en emplois 6 mois après leur sortie de formation.

Pour les formations qualifiantes, l'emploi à 6 mois n'est que de 51 %, mais il n'est pas lié à une offre d'emploi préalable.

A ce jour, ces deux dispositifs paraissent complémentaires et sont de nature à développer une dynamique d'accès à l'emploi.

Le budget du CARIF OREF est maintenu à la même hauteur, et on peut saluer le travail important réalisé tout au long de l'année par cette structure.

7.4. Education et lycées – Orientations – Lutte contre le décrochage scolaire – civisme

La Stratégie pour l'Investissement dans les Lycées établit un programme à hauteur de 780M€ de 2018 à 2024, soit environ 110M€ par an en moyenne. Il prévoit la construction de 4 nouveaux lycées. Une clause de revoyure annuelle permettra d'adapter l'évolution du programme. Pour le fonctionnement des EPLE, les dotations budgétaires sont du même montant qu'en 2017, à hauteur de 33,7 ME et en augmentation de 13M€ pour les travaux, liée à la première année de la SIL. Le CESER a émis un avis spécifique sur la SIL.

La Région a procédé à la création de 70 postes dans les EPLE à la suite de l'arrêt brutal des contrats aidés. (Il y avait précédemment 50 contrats d'avenir et 120 CUI.)

Le Pacte Educatif Régional se met en place autour du civisme, de l'ouverture au monde économique, de l'estime de soi et de la culture. On peut apprécier l'objectif d'atteindre de nouveaux établissements et de nouveaux territoires

On note enfin une forte hausse des crédits de paiement affectés à l'orientation et la lutte contre le décrochage; avec un montant de 716 KE en augmentation de 150 KE. 448 KE consacrés aux écoles de productions, qui concernent actuellement près d'une centaine de jeunes, avec le projet d'une ouverture nouvelle. Il faut veiller à ce que ce choix ne se fasse pas au détriment des autres dispositifs. On note en effet qu'il n'y a que 20 nouveaux établissements qui ont répondu aux appels à projet.

7.5. Transports, mobilité, infrastructures

Aménagement numérique

La Région maintient son soutien aux 5 départements ligériens engagées dans le déploiement de la fibre optique. 14 M€ en crédits de paiement investissement seront mobilisés en 2018 pour les accompagner. La mesure spécifique du raccordement des sites touristiques est reconduite.

L'objectif d'un accès au très haut débit pour tous en 2022 est réaffirmé, vraisemblablement tenable en zones rurales mais plus incertain sur certaines agglomérations, en fonction du choix des opérateurs. La date de 2025 semble plus réaliste à tenir au regard des prévisions de déploiement couvrant la totalité des territoires, et plus particulièrement en termes de fourniture de matériel (fibre optique) et de besoin de main d'œuvre. Une étude va être lancée par la Région afin d'examiner les conditions d'un resserrement du calendrier.

Le coût de ce déploiement pour les collectivités a été évalué à 638 M€ dont 118 M€ pour la Région. Plus de la moitié de la population des Pays de la Loire bénéficiera de cet investissement.

Fonctionnement du réseau de transport régional

L'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre d'une nouvelle convention d'exploitation des services ferroviaires. Ce point fait l'objet d'un avis spécifique.

La montée en charge de la desserte Nantes – Angers – Laval – Rennes via la virgule de Sablé sur Sarthe (passage de 5 AR à 8AR) se fera sous réserve de la consolidation du service actuel. La dépense sur une année pleine pour cette desserte ainsi que celle nécessaire au financement de la mise en œuvre du cadencement généralisé intervenu en juillet 2017 explique l'augmentation de 14 M€ des CP.

Une offre plus performante sera également proposée entre Nantes et Rennes. Un train supplémentaire le matin permettra une arrivée à Rennes à 7h24 contre 8h36 et le temps de parcours moyen de l'ensemble des circulations entre les deux métropoles sera réduit de 10 mn (bénéfice des travaux de modernisation de la ligne réalisés entre Redon et Rennes).

L'amélioration de la desserte ferroviaire Nantes – Rennes répond à une demande du CESER.

Modernisation du parc de matériel roulant

Le financement d'un programme sur 3 ans (2018-2019-2020) de remplacement d'organes majeurs sur le matériel ferroviaire explique, pour une large part, l'augmentation de 19 M€ des AP. La réalisation de ces opérations de maintenance lourde fera l'objet d'une convention spécifique entre la Région et SNCF Mobilités dont le plafond du volet financier est fixé à 15,7M€. Ce dispositif vient en complément de la nouvelle convention TER.

La mise en place d'un comptage automatique des voyageurs sur le matériel roulant non-encore équipé est prévue. Une enveloppe de 2,65 M€ sera affectée à ce nouveau programme.

Infrastructures ferroviaires

La Région s'engage dans la modernisation de la section de voie Clisson – Cholet ainsi que sur le niveau de la desserte Nantes – Cholet qui, à l'issue des travaux, passera de 4 à 10 AR. Le montant de la participation régionale s'élève à 33 M€ sur un montant total de 46 M€. L'engagement ferme de l'Etat est toujours attendu.

La Région va également participer aux études de la création des deux haltes ferroviaires (le Mans Hôpital et Moncé en Belin) sur l'étoile mancelle.

Enfin la pérennité de la section de voie La Roche-sur-Yon – La Rochelle (103 kilomètres) ne peut plus être garantie au-delà de 2019/2020. Partie importante de la ligne Quimper – Nantes – Bordeaux – Toulouse, SNCF Réseau préconise d'installer sur cette section un nouveau système de signalisation plus compatible avec les évolutions technologiques à venir. Ce système est aussi sensiblement moins coûteux et l'économie réalisée à terme permet le financement d'une deuxième zone de croisement sur la ligne.

Cependant, pour le CESER, il y a URGENCE à engager les travaux de modernisation de cet axe ferroviaire et la préconisation de SNCF Réseau ne peut, une nouvelle fois, servir de prétexte à un nouveau report.

Points d'arrêt et investissements en faveur de l'intermodalité

Le programme de soutien aux Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) définissant les conditions financières d'accompagnement des collectivités à la réalisation de ces infrastructures a été abrogé lors du vote du BP 2017. La Région indique aujourd'hui qu'elle participera financièrement à la réalisation de la deuxième ligne de Tramway d'Angers, dans la mesure où son engagement était acté avant l'abrogation de ce programme.

Politique routière d'intérêt régional

La Région inscrit une dotation de 37,1 M€ d'autorisations de programme sur les infrastructures routières d'intérêt régional après en avoir inscrit 28 M€ au BP 2017 soit +9 M€. La montée en charge de la réalisation de ce programme du pacte de la ruralité, réévalué à 116,2 M€, se précise. Ainsi, en 2018, 13 opérations feront l'objet d'une convention de financement pour la réalisation de travaux ou d'études.

Loi NOTRe : transfert de la compétence transports des départements

2018 sera la première année où la Région assure pleinement les compétences des transports interurbains, des transports scolaires et maritimes. Le montant total de la dépense est estimé à 196 M€ pour une recette passagers évaluée à 31 M€. Le différentiel est compensé par la recette de 25 points de CVAE.

La Région devient également propriétaire des 3 navires assurant la desserte maritime de l'île d'Yeu. D'ores et déjà, il est acté que la Région financera par une subvention auprès de la Régie le remplacement d'un d'entre eux. Une étude sera lancée dès 2018, suivie d'un appel d'offre auprès des chantiers navals.

La gestion de cette liaison est déléguée au département de la Vendée du pacte de la ruralité pour un montant prévisionnel de charges de 4,7 M€ et 1,3 M€ de recettes passagers.

7.6. Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Politique territoriale

Ce Budget Primitif confirme la volonté de réduire la fracture territoriale avec la mise en place d'un pacte rural et la continuité d'une politique contractuelle qui dorénavant prend appui sur les EPCI plutôt que les pays. Ceci va dans le sens de ce que nous avons émis dans notre étude comme une nécessité qui s'impose aujourd'hui.

On note la mise en œuvre très concrète de ce qui avait été envisagé à la fois dans le BP 2017 qui était un BP de transition et les annonces liées au DOB présenté en octobre dernier.

Une des politiques importantes de la région, liée au pacte rural, s'est rapidement développée puisque 100% des mesures ont été engagées.

Le budget fond communal est maintenu sachant que le fond de soutien aux écoles d'un montant d'un million d'euros en AP est reconduit d'une année et prendra fin en 2019.

La politique contractuelle avec les intercommunalités voit sa mise place en place progressive avec une échéance décembre 2020... (25 contrats sur les 68 possibles devraient voir le jour en 2018 pour un montant en AP de 96 millions d'euros).

42.2M€ sont consacré aux contrats de territoire dont 10M pour les nouveaux contrats.

Cette politique est en marche, ce qui explique un montant supplémentaire d'environ 20 millions d'euros en AP par rapport à l'année dernière.

Nous renouvelons à cet égard la proposition que nous faisons d'une évaluation de ces contrats et de ce qu'ils ont produit en termes de dynamique territoriale.

Les 3 contrats de développement métropolitain (Nantes Angers Le Mans) ne sont plus des appels à projet mais inscrits dans des rapports contractuels comme les autres contrats.

C'est 180 millions en AP sur le mandat qui sont prévus pour la mise en œuvre de cette politique contractuelle à laquelle il faut ajouter les 20 millions d'euros en AP prévus pour le fond communal. Ceci sur 4 ans au lieu de 3 précédemment. Ceci se traduit de fait par une baisse de dotation.

En termes de fonctionnement, la mise en place d'une Plateforme dématérialisée qui permet aux territoires d'avoir un guichet unique (Département Région) va dans le bons sens car cela simplifie les démarches pour les intercommunalités. A noter que malheureusement l'initiative se déroule uniquement sur le département de la Vendée.

Il faut se féliciter également de l'obligation inscrite dans la politique contractuelle concernant les projets liés à la transition énergétique dans les territoires (10% du contrat que nous retrouvons dans le programme lié à la transition énergétique)

Le Ceser souhaite que les projets choisis soient impactant en matière de transition énergétique et pas simplement le fruit d'une opportunité.

Il souhaite également, de façon générale, que les projets privilégiés participent d'un rayonnement au sein du territoire intercommunal mais aussi en lien avec les EPCI limitrophes là où le Scott n'est pas encore défini.

Rapport bio diversité et littoral

La loi Notre désigne la Région comme Chef de file auprès des collectivités. Elle souhaite mettre en place une nouvelle gouvernance avec l'état, les collectivités et les associations afin de travailler sur un diagnostic plus fin et partagé par l'ensemble des acteurs. Ceci afin de préciser le cadre d'intervention à l'été 2018

En matière de développement durable des territoires, la Région continue à soutenir un certain nombre de projets : les projets agroforestiers, les contrats nature, les projets agro-environnementaux et climatiques avec notamment la finalisation de ceux engagés en 2017 et le renouvellement du dispositif « Entreprise et biodiversité » sur la base d'un appel à projets.

Elle maintient par ailleurs son soutien à la politique de réserves naturelles et aux parcs naturels régionaux...

En ce qui concerne la Gestion littoral, il faut rappeler que la loi GEMAPI donne compétence aux EPCI pour porter les projets liés aux risques d'inondation. Ils ne sont pas forcément reconduits selon la possibilité financière des territoires. Nous rappelons cependant le rôle d'impulsion que doit jouer la Région au regard des enjeux spécifiques en matière de protection des personnes et des biens.

De ce point de vue, nous regrettons la baisse budgétaire liée à la gestion des digues (1,3 millions en AP au lieu des 2,8 millions d'euros) même si cela s'explique par la non consommation en 2017 d'une partie des crédits.

Rapport économie circulaire, déchets et risques

La région crée un observatoire, ce qui explique le montant supplémentaire de 100 000 euros en AE.

Le véritable enjeu est la mise en place du plan prévention déchets- économie circulaire dans le cadre de la loi NOTRe qui verra le jour début 2019 et pour lequel nous serons amenés à rendre un avis.

Rapport Eau et Loire

Le CESER approuve la politique engagée par le CR en 2017 dans le domaine de l'eau.

Le projet « LIFE intégré eau » doit permettre de mobiliser des moyens supplémentaires au niveau européen.

Le partenariat engagé avec l'Agence de l'eau au travers de la signature d'une convention devrait permettre de mener sur le terrain les actions avec plus de cohérence et d'efficacité. Le Ceser sera vigilant à la mise en œuvre de cette convention.

La bonne couverture du territoire Ligérien par les SAGE est un atout certain. Une présentation au CESER (après son renouvellement) de la politique du CR dans le domaine de l'eau (contenu des CRBV, actions menées dans le cadre du Plan Loire, partenariats, ...) serait sans doute pertinente.

Il faut noter le Budget légèrement en hausse (650 000 euros en AP) qui s'explique notamment par la consolidation des travaux Loire et ses annexes.

Rapport transition énergétique

Ce rapport est ambitieux, il se décline à la fois sur de l'accompagnement de projets, de la recherche, de l'innovation et de la sensibilisation.

A noter la création d'un fond d'investissement en lien avec la caisse des dépôts. (Objectifs 25 projets publics ou privés, participatifs pour un montant prévu de 10 millions d'euros dont 5 millions d'euros en AP pour la région), la Stratégie SMILE avec un appel à projets pour soutenir des installations complémentaires et innovantes en matière d'auto consommation pour une évaluation en Mars 2018, le soutien financier maintenu aux structures d'accompagnement énergie renouvelable

Si le bilan est positif, il est important d'accélérer la dynamique pour répondre à l'urgence des enjeux climatiques

Cela passe notamment par des leviers :

= financiers de nature différente (fonds d'investissement doté de moyens supplémentaire avec entrée au capital d'entreprise et de citoyens du territoire, création d'emprunt obligataire et d'autres outils financiers possibles)

= d'accompagnement de l'innovation dans les territoires en développant les appels à projets

= de guichet unique pour la coordination des acteurs (pas uniquement ceux du solaire)

= de sensibilisation à de nouveaux comportements

Le montant global est stable par rapport à 2017

Rapport logement et efficacité énergétique

Ce rapport prend appui sur deux politiques publiques (feuille de route transition énergétique et pacte rural) en investissant massivement sur l'efficacité énergétique et économie d'énergie dans le bâtiment (rénovation logements privés, logements sociaux des collectivités, bâtiments publics, foyers de jeunes travailleurs et cités universitaires)

Le Dispositif ARREP a comme cœur de cible, les propriétaires les plus fragiles et notamment ceux qui sont éligibles aux critères de l'ANAH. Cependant, la Région va au-delà de ces critères, tout en maîtrisant ce dispositif (3000 dossiers en 2015 et 1000 dossiers aujourd'hui). Ce nombre de dossiers en baisse ne doit pas affaiblir la politique menée pour la rénovation énergétique

Les Plateformes territoriales de rénovation énergétique (dans la logique des 4 territoires engagés depuis 2015 (Erdre et Gesvres , Les Herbiers, l'agglomération de Saint Nazaire et Angers) feront l'objet d'une évaluation en lien avec les espaces info énergie qui compléterons ces plates formes. Le CESER sera attentif à cette évaluation

Plus de 4,7 millions d'euros d'AP ont été prévus pour le logement privé et 415 000 euros d'AE.

En contre point, le soutien aux logements sociaux pour les petites communes de – 3000 habitants n'est que de 600 000 euros d'AP et rien n'est programmé pour le logement social public au-delà des communes de plus de 3000 habitants.

La Région initie un état des lieux des bâtiments publics départementaux avec les syndicats d'énergie et poursuit la rénovation des bâtiments publics en ciblant les passoires énergétiques

En ce qui concerne le logement des jeunes, la Région maintient sa politique foyer jeunes travailleurs et résidence étudiante, développe de l'hébergement courte durée chez l'habitant (apprentis notamment) avec le soutien de l'Urhaj et ainsi que la continuité du Pass logement (évaluation de la Région et adaptation éventuelle en fonction du dispositif Etat)

Ce Budget est globalement stable puisqu' on passe de 12 millions d'euros à un peu moins de 11 millions d'euros. Cette baisse s'explique par un transfert de ligne de 1,1 million d'euros en AP (aide revitalisation centre bourg qui passe au budget territoires)

7.7. Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités

Jeunesse Vie associative

Alors que la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté place les régions en chefs de file du pilotage des politiques « jeunesses », le CESER regrette de ne pas pouvoir en lire la traduction dans le BP 2018. La réduction des moyens alloués à l'autonomie des jeunes (-1 225 000 € en CP) demande à être confrontée à d'autres lignes budgétaires en faveur des lycéens et apprentis pour apprécier l'orientation que la région devrait se donner pour assumer sa nouvelle prérogative. Ce programme « Autonomie des jeunes » devrait constituer un socle lisible et structurant pour éviter une trop grande segmentation programmatique. L'urgence démographique des jeunes en Pays de la Loire, reconnue par la Région, appelle à poursuivre et amplifier les actions en leur direction.

Le CESER rappelle son interrogation quant à la systématisation de la pratique des appels d'offres en matière de soutien à la vie associative. Le tissu associatif dans son ensemble est fortement fragilisé, certains de ses pans sont mis en danger par la remise en cause d'ores et déjà amorcée des contrats aidés. La fonction de cohésion sociale du tissu associatif suppose d'avoir une reconnaissance plus établie par une contractualisation donnant une visibilité pluriannuelle. Le BP ne donne pas cette direction.

La montée en puissance (350 000 € en AE) de la future « Fondation du Bénévolat » adossée à l'Institut de France (Académie des Sciences morales et politiques) interroge sur ses finalités et mérite d'être suivie avec attention. Elle doit pouvoir en particulier associer largement les composantes du monde associatif pour en définir les contours et attributions de manière concertée. Le sujet est sensible, surtout dans le contexte de tension budgétaire et des réorganisations territoriales en cours.

Sport

La nouvelle construction des lignes budgétaires rend délicate l'interprétation et la lecture du BP 2018. Malgré « Paris 2024 » et les investissements d'avenir sur les Jeux Olympiques, le modèle économique du sport est marqué parallèlement par un désengagement de l'Etat (remise en cause du CNDS). Cet état de fait appelle un travail de concertation particulier avec la Région. Il s'agit d'harmoniser, en partenariat avec le mouvement sportif, la politique régionale et infra régionale pour conjuguer la vie des clubs, le sport pour tous et le haut niveau. Le nouveau CREPS (mise en service fin 2020), qui va surtout avoir une montée en puissance budgétaire en 2019 et 2020, mérite une réelle concertation sur sa place d'outil au service des différents publics : sport de haut niveau, jeunesse, éducation populaire, vie associative et ses partenaires.

Culture

Le BP s'inscrit dans l'orientation stratégique présentée au printemps 2017. Le fort soutien au Patrimoine sous tous ses aspects s'en dégage. La volonté d'encourager la création cinématographique, l'innovation et le numérique (appel d'offre ARTEX) fait l'objet de lignes budgétaires dédiées et garanties. La diversité culturelle est complexe. La Région apporte une contribution à environ 3 200 associations (tous champs d'interventions confondus) dont 200

sont de nouvelles bénéficiaires. Pour autant, il serait intéressant de pouvoir analyser les évolutions partenariales en cours et les montants alloués. Pour le CESER, la question du financement pluriannuel conserve dans le domaine de la culture toute sa pertinence.

Le soutien aux « Arts florissants » (3 500 000 € d'AE) témoigne d'une volonté de créer à Thiré (Vendée) un grand pôle culturel (avec Fontevraud) appuyé sur la musique baroque, dans une pratique d'excellence reconnue. Le CESER souhaite que soit mis en place un système d'évaluation (cf rapport sur l'évaluation) pour mesurer non seulement l'attractivité internationale et nationale que ce centre va générer mais aussi la façon dont il va nourrir le territoire régional.

Tourisme

Le CESER acte la politique volontariste de la Région en matière de développement touristique, sa prise en compte du rétro-littoral. Articulée avec la vision touristique de la métropole nantaise, elle se veut complémentaire pour capter une clientèle internationale plutôt « haut de gamme ». La Région entend poursuivre en matière d'aide à l'investissement sa politique de prêts sur projets pour parvenir à un équilibre avec les subventions.

Le tourisme social, en difficulté depuis de nombreuses années, est le grand absent de cette politique qui devrait bénéficier à tous. Le CESER ne perçoit pas de leviers pour envisager sa reprise alors que la Région note les mutations en cours dans ce domaine.

La région a commencé à s'inscrire dans une démarche inter régionale permettant de capter des fonds européens (CAPITEN 20/20). Elle prévoit de poursuivre dans cette voie pour le nautisme. Les critères d'évaluation de cette opération doivent être pensés en amont.

Le CESER préconise la prise en compte des conditions d'accueil des salariés saisonniers du Tourisme littoral. Une ligne budgétaire consacrée favoriserait la prise en compte de cette problématique structurante pour la filière.

8. Observations générales

Quels sont les impacts de la dynamique économique sur les choix de la Région dans la mise en œuvre de ses politiques régionales et quels moyens y seront consacrés ?

La Région a intégré à ce BP le dynamisme démographique et son impact sur la jeunesse et ses conséquences sur les équipements scolaires. Il est important de prendre en compte l'ensemble des conséquences de cette évolution sur les autres compétences régionales : transports, logement, ...

L'étude en cours de l'INSEE et les autres travaux devraient permettre à la Région de mesurer l'impact de la démographie sur toutes ses politiques et sur les prévisions budgétaires qui en découlent.

Le BP 2018 est un budget stabilisé au niveau du périmètre des compétences régionales. Les dotations de l'Etat sont essentiellement remplacées par des recettes fiscales qui représentent 81% des recettes de fonctionnement hors taxe sur les cartes grises. Ce sont des recettes liées à l'activité économique. Le dynamisme économique actuel pourrait permettre d'obtenir des ressources supplémentaires.

Dans le cadre des réformes engagées par l'Etat sur l'apprentissage et la formation, quelles seront les conséquences pour les acteurs et notamment pour la Région sur la gouvernance, les compétences et les financements ?

Le CESER rencontre des difficultés dans l'analyse des documents budgétaires en raison de la nouvelle construction des lignes budgétaires et de la segmentation des programmes de politiques publiques.

La Loi NOTRe affirme le rôle majeur de la Région dans la compétence du développement économique, de l'innovation et du tourisme.

Il convient alors d'avoir une vision consolidée de cette compétence, qu'elle soit mise en œuvre directement par la Région ou déléguée à d'autres structures : l'Agence, les SEM départementales, les EPCI, les pôles de compétitivité, le réseau interconsulaire,... et de ses conséquences sur le budget régional.

Comme le CESER l'a déjà écrit dans ses précédents avis budgétaires, il reste dans l'attente de la feuille de route budgétaire et financière de la Région sur le mandat intégrant un PPI détaillé et fléché, des projections financières et un document spécifique sur les financements européens et les financements au titre du CPER.

Il conviendra aussi d'intégrer les participations aux projets de grands équipements structurants nécessaires à l'aménagement du territoire ligérien : franchissement de la Loire, infrastructures ferroviaires, routières, numériques, port, aéroport.